



## **Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement de Dardagny – La Plaine - Russin**

**Judi 10 octobre 2013 - 18h00 à 19h45**  
Salle de direction de l'école de La Plaine

### **Présents :**

Président : Yves Corbat  
Secrétaire : Madlen Konrad

Commune de Dardagny : Mme Isabelle Guyot, adjointe  
Commune de Russin : Mme Suzanne Serafini, adjointe  
Enseignantes : Vivienne Waelti  
Nicole Noverraz

Représentants des  
parents : Karin Nussberger  
Duyminh Tran

GIAP : Frédéric Ducommun  
Invitée permanente : Sylvie Barral, infirmière  
Invitée : Laure Fontana, MS Arts visuels

### **Excusés :**

Représentants des  
parents : Murielle Sermet  
Rosa Tardin

Enseignantes : Anna Carrel-Pharisa

### **1. Bienvenue, accueil**

M. Corbat ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun. Il présente M. Zbinden, futur directeur dès le 1 janvier 2014.

#### **1.1 Etat de la situation rentrée 2013-2014**

M. Corbat fait part de sa satisfaction quant à la rentrée scolaire.

Le système en vigueur, à savoir l'envoi personnalisé aux parents des élèves de l'affectation de la classe pour la rentrée 2013 n'a pas causé de problème particulier cette année.

Cette année, l'accent a été mis sur le soutien scolaire tant durant le temps scolaires que hors temps scolaire.

Il y a actuellement à Russin 37 élèves, à La Plaine 38 élèves et à Dardagny 82 élèves.

M. Corbat relève que l'effectif reste stable. Il fait part de son inquiétude en ce qui concerne la rentrée prochaine puisque les prévisions parlent de 8 futurs élèves de 1P actuellement recensés. Cela pourrait signifier la fermeture d'une classe qui concernera l'école de Russin.

## **2. Suivi des dossiers en cours**

### **2.1 Remise de l'abonnement de bus TPG**

Mme Serafini informe que les abonnements TPG ont été remis aux élèves par l'intermédiaire des enseignants. Il a été constaté que certains abonnements ont été perdus. Le directeur rappelle que l'école n'est pas responsable de la perte d'un abonnement. Mme Waelti rebondi qu'il n'y a plus de contrôle des abonnements dans le bus, il n'est donc plus nécessaire pour l'élève de l'avoir sur lui. M. Corbat précise que l'école se porte volontiers disponible pour assurer la remise des abonnements, toutefois, il émet le souhait qu'une lettre des communes soit rédigée et accompagne l'abonnement lorsque celui-ci sera remis aux élèves. Il serait souhaitable que les parents soient clairement informés, que ni les communes, ni l'école n'ont de responsabilité liée à une éventuelle perte ou un oubli.

M. Tran propose que les mairies créent une sorte de procédure pour les parents, à savoir que faire lors de la perte d'un abonnement.

### **2.2 Mise en place de la grille horaires 2014-2015**

M. Corbat rappelle qu'en ce qui concerne la division moyenne, 4 périodes de plus seront ajoutées le mercredi matin. Il reste cependant à définir l'option. L'aménagement de la grille horaires dépend de conditions cadres et émises par le DIP. En ce qui concerne l'établissement du Mandement et notamment les écoles de Dardagny, La Plaine et Russin, des aménagements liés à la spécificité de ces 3 écoles nécessiteront une organisation spécifique. D'ores et déjà, on peut imaginer qu'il faudra prévoir 2 périodes consécutives d'Arts visuels et ce pour 1 classe entière. Reste à trouver une salle.

### **2.3 Aménagement d'une salle dédiée aux arts visuels**

Mme Serafini dit avoir une salle disponible à l'école de Russin. L'espace de la salle à Russin paraît idéal.

M. Corbat remercie la Commune de Russin pour cette proposition et attire l'attention que la salle en question a un sol en parquet neuf et que les activités créatrices pourraient générer des dégradations sur le sol (trace de peinture, terre, colle, etc.). A cet effet, il invite la Mairie d'étudier la possibilité de recouvrir le parquet de cette classe par un matériau de protection.

Mme Serafini annonce qu'en 2014 aura lieu la construction d'un parking près de l'école. Il est à prévoir que cela sera très bruyant, et la question de déplacer les 2 classes à l'école de La Plaine, se pose. Si cela devait se faire, les 2 classes de Russin occuperaient les 2 salles au rez-de-chaussée de l'école de La Plaine. Ce déplacement durerait le temps des travaux, à savoir environ 2 ans. Un tel déménagement répondrait au principe de précaution lié à l'aspect de la sécurité des élèves.

M. Corbat répète qu'à la rentrée 2014, au vu des estimations et le nombre d'enfants à la crèche, une classe sera probablement fermée. Il rappelle qu'une seule classe par école ne rentre pas dans le cadre légal défini par le DIP ceci pour des raisons de sécurité. Il ajoute qu'avec la fermeture d'une classe, il y aurait donc 3 classes du cycle élémentaire domiciliées à l'école de La Plaine ce qui permettrait de maintenir les Arts visuels dans la salle actuelle. Reste un problème d'organisation puisque l'ensemble d'une classe devrait suivre le cours et non pas comme cette année, en demi-groupe.

Il reste encore à définir dans quel lieu auront lieu les cours d'Arts visuels. Une piste est à étudier à savoir, la possibilité pour le demi-groupe pris en charge par l'enseignant titulaire d'investir les locaux adjacents à l'école de La Plaine.

Mme Barral, profite de l'occasion pour signaler qu'elle ne dispose pas d'un local pour recevoir les élèves et les parents en consultation. Pour l'instant elle utilise la salle qui se trouve à l'école de Russin. Quelle salle pourrait-elle avoir durant les travaux du parking ? Mme Waelti propose la salle des fêtes au château ou la salle du haut de l'école de La Plaine. Cela reste à être défini. M. Corbat demande à être informé de la décision que prendront les communes.

### **3. Divers**

#### **3.1 Sant"E"scalade**

Cette année Charlotte Furnon a également inclus les élèves de La Plaine. 8 entraînements sont organisés les jeudis. Ces entraînements se déroulent en 2 parties. La première par de la théorie et la deuxième par l'entraînement. Si l'élève est présent à 5 entraînements sur les 8, il bénéficie d'une participation à hauteur de 50% du prix de l'inscription à la course de l'Escalade.

Il est rappelé que les parents sont les bienvenus pour l'encadrement lors des entraînements et Mme Waelti souligne que Charlotte Furnon ne peut à elle seule assumer cet encadrement. M. Corbat propose de trouver un aménagement pour faire un tournus entre les enseignants. Il remettra à cet effet, un tableau pour permettre aux enseignants d'inscrire leurs disponibilités.

#### **3.2 Situation parascolaire**

M. Ducommun informe qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne l'accueil le mercredi matin. La décision de l'accueil à midi sera votée par l'assemblée des communes genevoises.

Il informe que l'équipe de midi a passé 3 à 4 personnes. Ceci permet d'avoir en permanence une animatrice dans le bus. Il relève que les élèves ont l'obligation de quitter l'école et de se présenter à l'animatrice. Il n'est pas question que les élèves attendent dans une salle de l'école entre la fin des cours et le parascolaire

M. Ducommun souligne que le fonctionnement du parascolaire à DLR se passe bien.

M. Ducommun informe que l'odeur dans le local persiste toujours même si c'est un peu moins fort qu'auparavant. Il remercie les communes pour les efforts fournis pour trouver une solution.

#### **3.3 Planification spectacle de Noël**

La fête de l'Escalade aura lieu le 10 décembre à Dardagny. Une séance à ce sujet est prévue le 14 novembre à 18h30 au château et une information aux parents sera distribuée par la Mairie de Dardagny.

Le spectacle de Noël aura lieu à la salle polyvalente. Un sapin décorera l'entrée de l'école de La Plaine et les 2 arbres à l'extérieur du château de Dardagny seront décorés avec les bricolages des élèves.

M. Corbat profite de l'occasion pour rappeler que des séances de prévention et de bonne conduite dans le bus sont menées jusqu'au 17 octobre par les TPG et remercie les membres de l'APE pour leur apport dans cette action.

#### **3.4 Changement de direction**

M. Zbinden remercie l'ensemble des membres pour l'accueil qui lui a été réservé. Il ajoute qu'il se réjouit de la future collaboration et met un point d'honneur sur la place qu'occupe le COET sur le principe de partenariat lié au bon fonctionnement d'un établissement scolaire.

La séance est levée à 19h45

**Prochaines séance COET : jeudi 20 mars 2014 et jeudi 5 juin 2014 (remplace le 29 mai 2014)**